



Bulletin d'Informations Municipales n° 163

Vendredi 10 septembre 2021

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy

Mail : accueil@mairie-plouisy.fr
Site : www.mairie.plouisy.fr

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15
(sauf Juillet et Août)

Permanences des élus (sur rendez-vous)

- Rémy GUILLOU

Sur Rendez-Vous

- Mireille LE PESSOT

Jeu de 10h à 12h

- Jean-Claude LE BRAS

Vendredi de 14h à 16h

- Fabienne HAMEL

Mardi de 14h à 16h

- Mickaël TESSIER

Lundi de 15h à 17h

- Nathalie CRENN

Lundi de 15h à 17h

- Aurélie Le Saout

Sur Rendez-Vous

- Bruno Baccon

Sur Rendez-Vous

- Xavier Le Guen

Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:

02 96 44 16 51

Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h

Vendredi: 16h-18h

Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18 au 112

Gendarmerie :

02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :

02 96 21 00 51

Infirmières :

02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie
de garde

Taxis :

Ty Latace :

06 45 18 73 75

ARGOAT Taxi :

06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations
Municipales toutes les deux semaines)
Les annonces sont à déposer avant le
lundi 12h en mairie.

*Copyright-reproduction interdite sauf
autorisation expresse de la mairie de
Plouisy*

Horaires mairie

La mairie est ouverte aux horaires habituels, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf le mardi après-midi. Elle est aussi ouverte le samedi de 8h30 à 12h15 depuis début septembre.

Bibliothèque

Suite aux récentes mesures gouvernementales l'accès à la bibliothèque est désormais soumis à la présentation du passe sanitaire. Il peut être présenté sous forme numérique via l'application "tous AntiCovid", ou dans sa version papier remise au moment de la vaccination.

Un test PCR négatif de moins de 48 heures peut également être présenté, ainsi qu'un certificat de rétablissement de la COVID-19. Cette obligation de présentation de passe sanitaire ne s'appliquera au 12-17 ans qu'à partir du 30 septembre 2021.

La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

Fermeture exceptionnelle de la bibliothèque le samedi 18 septembre.

Cérémonie pour les nouveaux arrivants et les bébés

La cérémonie prévue au mois de septembre est reportée à une date ultérieure en raison de la situation sanitaire.

Travaux RN12

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest va rénover la chaussée de la RN12, au niveau des communes de Tréglamus et de Plouisy, en direction de Saint-Brieuc, du lundi 6 septembre au vendredi 29 octobre 2021. Cette opération qui s'inscrit dans le programme annuel d'entretien des chaussées de la DIR Ouest consiste à rénover la chaussée de la RN12 en direction de Saint-Brieuc, à mettre aux normes les glissières de sécurité et à aménager les bretelles des échangeurs de Kerrouan et de Kernilien.

La DIRO va entreprendre des travaux sur la bretelle afin que les piétons ne puissent plus y accéder. Du 6 septembre au 8 octobre :

-Basculement de la circulation en direction de Saint-Brieuc sur la chaussée opposée sur 3,5km au niveau de la commune de Tréglamus.

-Fermeture de la bretelle d'insertion de l'échangeur de Kerrouan (également « Kermadec ») et de la bretelle de sortie de l'échangeur de Kernilien, en direction de Saint-Brieuc.

Rapport du radar positionné au Lann

Un radar pédagogique a été positionné au lieu-dit Le Lan sur une portion limitée à 50km/h du vendredi 21/05/2021 au vendredi 09/07/2021. Sur cette période 19232 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne constatée est de 54 Km/h, 85% des véhicules ont roulé entre 0 et 63km/h. On constate que 98% des contrôles sont des excès de vitesse.

Couverture en téléphonie mobile

Les habitants des secteurs de Kermarc, Pen ar Rhun, Porzou, Goarneden... se plaignent régulièrement d'une mauvaise couverture en téléphonie mobile. Nous avons obtenu dans le cadre du programme New Deal numérique une amélioration de cette couverture qui se traduit par l'installation d'une nouvelle antenne à Laurent Bouget (4G). Elle sera opérationnelle dans les tout prochains mois. Les opérateurs Bouygues, SFR et Free seront présents sur cette antenne. Nous avons demandé que Orange soit aussi disponible à partir de cette antenne qui doit amener plus de confort aux habitants de ces secteurs. Nous sommes en attente de leur réponse.

Conciliateur de justice

Le conciliateur tiendra une permanence en mairie de 9h00 à 12h00 le mardi 21 septembre.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 septembre à 20h30 à la salle Lann Vihan.

Garderie



Fête de quartier



Depuis la rentrée scolaire, le jeudi 2 septembre, Maguy Le Goff, est la nouvelle responsable de la garderie de notre école, suite au départ de Christelle Savidant.

Pour information, la garderie est ouverte à partir de 7h15 le matin jusqu'à 19h. Les enfants sont accueillis par Maguy et Elodie Le Bourdonnec, les maternelles dans les locaux de la garderie et les élémentaires à la cantine afin de respecter les recommandations du protocole sanitaire.

Samedi 4 septembre s'est tenue la première fête du quartier de Kerderrien et Kerderrien Jacques, Cosquéric et l'Allégoat. Sous un beau soleil et dans une belle ambiance tous les habitants se sont retrouvés autour d'un barbecue suivi d'une partie de boule. Pour faciliter l'organisation de cette rencontre la mairie a prêté les tables, les chaises, le barnum et un arrêté a été déposé pour empêcher la circulation de véhicules.

Incivilités

Lors de promenades nous constatons régulièrement des dépôts sauvages de tontes ou même de gravas. De nombreuses incivilités sont signalées sur la commune, elles font systématiquement l'objet de dépôt de plainte. Pour rappel, l'arsenal des sanctions pénales, destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets vient d'être renforcé. En particulier, l'amende forfaitaire s'appliquant aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet passe de 68€ (contravention de 3ème classe) à 135€ (contravention de 4ème classe). Parmi les déchets visés, figurent les masques, gants, mégots, ou tout autre déchet jeté sur la voie publique. Listées à l'article R. 541-78 du code de l'environnement, de nouvelles infractions sont passibles de cette amende de 135€. Parmi elles, sont à retenir : le fait de remettre des déchets à une personne non autorisée ; le fait de mélanger des déchets collectés séparément pour leur réutilisation ou leur recyclage avec des déchets aux propriétés différentes ; la réception de déchets non autorisés et la détention de quantités de déchets supérieures aux quantités maximales autorisées dans une installation de gestion des déchets. De même, l'élimination des biodéchets par brûlage à l'air libre, mais aussi la vente d'équipements ou matériels extérieurs prévus à cet effet, sont passibles de 135€ d'amende, sauf dérogation du préfet pour les plantes invasives. À noter que le décret modifie en conséquence le code de procédure pénale. Plus d'informations sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-depots-sauvages-nouvelles-avancees>.



Exemple de dépôt sauvage trouvé sur la commune. Cela prend du temps aux agents pour débarrasser alors qu'il suffit de se rendre à une des déchèteries de l'agglomération.

Opération Brioches

Du 11 au 17 octobre 2021, les bénévoles de l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor iront à votre rencontre pour vous proposer une brioche en échange d'un don. Les objectifs : sensibiliser le grand public au handicap et collecter des fonds pour financer des actions directement utiles aux 2200 personnes accompagnées au sein de l'association.

Une semaine de solidarité pour briser les tabous autour du handicap

Aujourd'hui encore, le handicap fait peur. Cette nouvelle semaine de mobilisation permettra aussi de lutter contre les préjugés encore trop présents dans la société et de sensibiliser le grand public aux problèmes rencontrés par les personnes dans leur vie quotidienne.

En 2022, l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor dédiera les fonds collectés lors de cette opération brioches au financement d'un projet concret : accès aux loisirs et aux activités sportives ou culturelles, achat de matériels et d'équipements, aide aux séjours adaptés.

Bon de commande téléchargeable sur le site de la commune <https://www.mairie-plouisy.fr>

Chasse

L'association des propriétaires et chasseurs de Plouisy organise son assemblée générale en plein air au terrain des sports de Plouisy le Dimanche 12 Septembre prochain de 09H00 à 11H00. Remise des cartes pour la saison 2021-2022.

Plouisy Action

Plouisy action organise son assemblée générale le lundi 20 septembre à 20h à l'ancienne école maternelle.

Ordre du jour : bilan général des actions menées en 2020, bilan financier 2020, présentation et propositions de projets pour le Téléthon 2021.

Gaité Plouisyenne

Reprise des activités à la salle Lann Vihan à partir du jeudi 07 octobre sur inscription au 02 96 21 28 17. Passe sanitaire obligatoire.

VTT Plouisy

VTT Plouisy reprend le dimanche 12 septembre le matin pour les ados (+16ans) et adultes.

Contactez Madame LE MERRER au 06.07.19.64.12 ou vttplouisy@gmail.com

Gym Plouisy

Reprise des cours de fitness et de gymnastique animés par Elise Girondeau mardi 14 septembre à 20h15 à la salle Lann Vihan. Se munir de son matériel, gel hydroalcoolique et masque obligatoires. Tarifs : 69€, réduit 60 € pour les membres inscrits en septembre 2020 40€. Contact et réservation : 06.74.13.27.38 ou 06.74.70.86.12 maevaa18@hotmail.fr

Gym pour tous

La gym pour tous de Plouisy reprend le jeudi 9 septembre de 10h45 à 11h45 Salle Lann Vihan. Passe Sanitaire demandé. Contact au 06.19.60.69.73

GRETA-CFA des Côtes d'Armor

Vous avez entre 16 et 25 ans, n'êtes pas scolarisé et vous vous interrogez sur votre avenir professionnel ? Rejoignez une PRÉPA Avenir ! Vous aurez 5 mois pour rebondir, trouver votre voie et construire votre avenir professionnel.

La PRÉPA Avenir jeunes, ça sert à quoi ?

À construire un projet professionnel réaliste grâce à un accompagnement sur mesure.

La PRÉPA Avenir jeunes est un dispositif d'accompagnement qui permet de construire un projet professionnel réaliste et un plan d'actions pour le mettre en œuvre, par exemple une entrée en formation qualifiante.

On y fait quoi ?

Journées d'intégration, bilan des connaissances et compétences, découverte des métiers et du monde de l'entreprise, 8 semaines de stages en entreprise, activités physiques et culturelles.

Le dispositif débute par un bilan des connaissances et des compétences, pour identifier les points forts et les points à améliorer. S'en suit un programme d'activités riches et variés, alternant périodes en centre de formation (18 semaines) et en entreprise (11 semaines, réparties sur 4 périodes).

Qui y a accès ? Les personnes entre 16 et 25 ans, inscrites ou non à Pôle emploi.

La PREPA Avenir est prise en charge par la Région Bretagne. Durant la formation, une aide financière peut être accordée, sous conditions.

Renseignements complémentaires au 0296614854 ou par mailgreta.cotesarmmor@ac-rennes.fr

Urbanisme

Néant

Etat Civil

Décès :

- LE GLOAN née LE CAM Monique – 84 ans – 19 Leur Min

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 13 au 17 septembre	Taboulé (couscous bio) Rôti de porc (agri local) Compote de pommes Liégeois	Végétarien Carottes pommes/fromage Pâtes bio bolognaises aux boulettes végétales Fruit	Salade de lentilles bio Paupiette de veau Haricots verts Gâteau	Poisson Charcuterie Gratin de pommes de terre au poisson (agri local) et brocolis Compote bio
Du 20 au 24 septembre	Melon Brochette de dinde Ratatouille Semoule de couscous Yaourt bio	Salade de tomates Sauté de porc à l'espagnol (agri local) Pommes de terre Fruit	Poisson Concombre bio Lasagne de thon Glace	Carottes râpées Croque-monsieur Salade Fromage blanc bio

Allée des poètes

Voici quelques productions du centre de loisirs qui égaiant l'allée des poètes.

